

nations, une droit de préférence dans l'accès du marché anglais, nous pourrions induire à immigrer ici de la mère patrie des tenanciers qui, au lieu de payer trois ou quatre dollars par acre annuellement pour l'affermage de leurs terres, viendraient acquérir nos terres arables pour presque rien, coloniser la contrée, augmenter sa population et sa richesse matérielle, et procurant ainsi des marchés à nos manufacturiers, et contribuant à faire du pays ce que tout Canadien patriote désire qu'il soit. Mais la réduction de 25 pour 100 du tarif empêche le Canadien de le diminuer davantage à titre de concession à l'Angleterre en échange du commerce de préférence. Voilà qui doit être défait. Ça ne peut l'être sous l'administration actuelle. Le pays doit changer d'administration et mettre à sa tête des hommes favorables au commerce de préférence et à un arrangement commercial entre l'Angleterre et le Canada. Quand ce jour arrivera, nous pourrions signaler que le parti auquel nous appartenons, qui fut toujours un parti progressif et patriotique, a fait le plus grand bien possible au peuple canadien.

Je ne vous retiendrai pas longuement, relativement au Sénat. Je ferai seulement une question que j'aurais voulu faire de par le pays, et qui, j'en suis sûr, y sera faite, et que voici. Y a-t-il un homme sensé dans le parlement fédéral qui puisse croire un instant que si le Sénat était contrôlé par le parti libéral, on verrait dans le discours du Trône le paragraphe qui s'y trouve relativement au Sénat? Le gouvernement combattrait-il le Sénat si celui-ci était composé en majorité de libéraux? Dans la négative, c'est alors que cette attaque est faite par esprit politique et de parti, dans le simple but de détruire l'opposition à laquelle le gouvernement se heurte au Sénat, par suite de la majorité conservatrice qui le compose. Dès que cette majorité sera devenue libérale, on ne verra plus jamais un partisan du gouvernement vouloir réformer le Sénat ni lui toucher sous aucun rapport.

Nous avons vu ce qui s'est passé dans cet ordre de choses à Québec, sous le régime Mercier. Le parti libéral avait réclamé à grands cris l'abolition du conseil législatif, mais après leur arrivée au pouvoir, heureusement pour eux, plusieurs conseillers furent remplacés par des libéraux; et dès que les libéraux eurent la majorité, il ne leur vint plus à l'idée de demander l'abolition du conseil législatif, et ces messieurs oublièrent absolument leur programme à cet égard.

Il ne conviendrait peut-être pas, vu la part active prise par moi dans le mouvement de la prohibition, de me rasseoir sans avoir parlé de cet important sujet auquel fait allusion le discours du Trône. Je n'ai pas ce discours sous les yeux en ce moment, mais je crois que la grande consolation qu'il apporte aux prohibitionnistes, aux églises, aux unions de tempérance des femmes et aux autres sociétés auxiliaires intéressées

dans ce grand mouvement moral, est que le gouvernement va, non pas accorder la prohibition espérée, mais produire en cette Chambre les chiffres officiels concernant le plébiscite. Telle est la grande consolation qui, espère-t-on, va pacifier un grand parti de gens des deux sexes qui ont si rudement combattu pour délivrer le pays du grand mal de l'intempérance. Comment! certains d'entre eux commencent à penser qu'il est possible qu'ils soient dans le cas d'avoir demandé du pain pour recevoir une pierre.

Je ferai un court historique de cette question du plébiscite.

Je puis me rappeler, et tous les membres de cette Chambre peuvent également fort bien se rappeler, que dans le cours de l'administration de l'ex-gouvernement, on a accusé celui-ci d'avoir fait des promesses qu'il n'entendait pas remplir, que les partisans de la tempérance devaient tourner les yeux vers le parti libéral pour obtenir la grande réforme morale désirée, et que, lors de l'avènement de ce parti au pouvoir, il voulait certainement procurer à la population ce que réclamaient les prohibitionnistes et les apôtres de la tempérance. Et ces messieurs qui parlaient de cette manière furent en plusieurs cas pris au mot, j'en suis convaincu, et je suis aussi sûr qu'on peut l'être que si nous allions retrancher des votes accordés à ces messieurs qui retirent aujourd'hui leurs gros salaires, le vote des partis de tempérance qui ont voté pour le parti libéral sur cette question, ils seraient à la gauche et nous serions à la droite.

Que nous a-t-on fait croire? Nous avons demandé la prohibition, non pas un plébiscite. Cependant, le gouvernement a dit qu'il nous accorderait, non la prohibition, mais un plébiscite; et tout homme véritablement sincère, qui a lu tout ce qui a été écrit et dit par le parti libéral à ce sujet, n'a pu en arriver à une autre conclusion que celle-ci, savoir: que, dans le cas d'un plébiscite, si la majorité des votes était favorable à la prohibition, celle-ci était chose assurée.

Permettez-moi de mentionner le discours prononcé par le ministre de l'Agriculture ici à Ottawa, en 1893. Il a fait là un très bon discours en faveur de la tempérance, dans lequel il disait qu'il croyait le pays mûr pour la prohibition, que le gouvernement avait différé trop longtemps à ce sujet, qu'il n'était pas sincère et qu'il n'entendait pas accorder la prohibition, mais que le parti libéral, dès qu'il croirait le pays mûr pour la prohibition, adopterait, s'il arrivait au pouvoir, une loi de prohibition, ajoutant qu'il était convaincu que le pays était alors mûr pour la prohibition, et qu'il devait obtenir cette loi. Voici ses paroles:

Je suis donc heureux de ce que le grand parti auquel j'appartiens et dans les rangs duquel j'ai combattu, est prêt à adopter une attitude sur la question de la tempérance, et à se déclarer dans son programme en faveur d'une mesure dans la bonne direction à ce sujet. Je comprends que c'est la première fois qu'un grand parti politi-